

BAREME 2017



BAREME MAXIMUM DES PRESTATIONS IMMOBILIERES T.T.C

Les prix affichés sont honoraires compris à la charge de l'acquéreur.

VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL:

•	0 à 115 000€	
•	De 115 001 à 280 000 €————————————————————————————————	
•	Au dessus de 280 001 €	
	•	
	•	
•	Au dessus de 150 001 €	→
 De 115 001 à 280 000 € Au dessus de 280 001 € VENTE DE TERRAINS/IMMEUBLES COMMERCIAUX/USINES/BUREAUX Jusqu'à 7 600€ De 7 001 € à 150 000 € Au dessus de 150 001 € COMMERCES: VENTE FONDS ET CESSION BAIL Jusqu'à 15 000 € De 15 001 à 76 000 € 		
	·	
•	De 15 001 à 76 000 €	
•	Au dessus de 76 000 €—————————————————————————————————	→ 8

BAREME DES PRESTATIONS DE LOCATIONS T.T.C POUR LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

LOCATIONS

Sans dépassement du plafond Loi ALUR :

- Rédaction bail+Etat des lieux
 - Forfait de 400€ + 10% du loyer annuel hors charges.

A partager de moitié entre le bailleur et le locataire

Si dépassement du plafond loi ALUR:

A la charge du bailleur et du locataire :

- Rédaction bail : 10€/m²
- Etat des lieux :3€/m²

A la charge exclusive du bailleur :

• 3% du loyer annuel hors charges

LOCATIONS COMMERCIALES OU INDUSTRIELLES

•	Sur le loyer de la 1 ^{ere} anné e	→	10%
•	Sur le loyer des années suivantes —	→	2%